

L'Ajournement

Dans les années 50 et 60, on n'avait pas les mêmes égards pour les handicapés qu'aujourd'hui. Au lieu de prévoir d'autres crédits pour l'expansion de l'aéroport de Mirabel qui est un éléphant blanc, nous devrions plutôt nous en servir pour régler un problème comme celui-là. De bons citoyens de Winnipeg font valoir que les touristes arrivant d'outre-mer ou des États-Unis doivent faire la queue à la douane et à l'immigration. Le personnel n'est souvent pas prêt pour les vols et peut-être qu'il n'y en a pas assez de service. Il faut s'occuper de ces problèmes.

Je suis déçu que le ministre n'ait pas répondu à ma lettre du 19 septembre. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a envoyé plusieurs lettres à ce sujet, mais il n'a pas obtenu de réponse satisfaisante. J'espère bien qu'aujourd'hui, le secrétaire parlementaire va nous garantir que des mesures seront prises, et qu'il ne se contentera pas de parler de vagues objectifs, car c'est une affaire très importante. Il y a des centaines et des centaines de personnes qui se déplacent en chaise roulante à ce congrès et elles veulent au moins être certaines que tout ira bien à leur arrivée à Winnipeg, ce qui leur enlèvera une grosse épine du pied. Elles auront également des problèmes dans les hôtels et les autres installations. J'attends patiemment et j'insiste pour que le secrétaire parlementaire nous promette que l'on prendra immédiatement les dispositions nécessaires pour régler le grave problème que pose l'aéroport international de Winnipeg à cet égard.

● (2217)

[Français]

M. Charles Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, comme le ministre l'a mentionné hier, les plans à long terme de l'aéroport international de Winnipeg contiennent certains changements majeurs qui pourraient ne pas être terminés ou en place pour le Congrès mondial de la Réhabilitation des handicapés. Cela ne veut pas dire cependant que rien ne sera fait avant cette date, bien au contraire. Transport Canada essaiera par tous les moyens de bien accueillir les handicapés qui participeront au Congrès et de faciliter le plus possible leurs déplacements de l'avion jusqu'à l'aéroport et à l'intérieur de l'aéroport.

Malheureusement, nous ne disposons pas encore des détails sur le type d'avion qui assurera le transport des passagers à cette occasion ou sur le nombre de passagers en fauteuil roulant qui participeront au congrès, et il est impossible de régler définitivement les arrangements relatifs à l'accueil de ces personnes tant que nous ne connaissons pas tous les détails.

A la réunion du comité de planification du Congrès qui a eu lieu à Winnipeg le 2 mai 1978, on a déterminé qu'il pourrait y avoir de 7,000 à 10,000 personnes qui participeraient à ce congrès. De ce nombre, on prévoit qu'environ 400 seront des handicapés physiques. De plus, les divers délégués au Congrès utiliseront plusieurs modes de transport dont le train, l'automobile et l'avion. C'est donc dire qu'ils n'arriveront pas tous par l'aéroport de Winnipeg. Il faut prendre un autre fait en considération, la majorité des délégués viendront, par exemple, de l'Ontario et des États-Unis et beaucoup en profiteront probablement pour prendre des vacances et voyager en voiture. Enfin, je le répète, les délégués ne sont pas tous handicapés et les handicapés ne sont pas tous en fauteuil roulant.

Ces points étant clarifiés, monsieur le président, regardons maintenant les possibilités qui sont à l'étude au sujet de

[M. McKenzie.]

l'aéroport international de Winnipeg. Dans le cas des avions, on ne pourra les relier avec les passerelles d'embarquement de l'aérogare, on pourra se servir d'un véhicule hydraulique conçu pour monter à la hauteur de la porte de l'avion et redescendre au sol ensuite. Les occupants seront alors transportés au rez-de-chaussée de l'aérogare. Au sujet des avions qui pourront être reliés aux passerelles d'embarquement, et ainsi qui seront reliés à l'étage de l'aérogare, et on s'attend que ce soit la plupart des avions, nous disposerons d'un ascenseur mobile qui pourra faire descendre les personnes et les handicapés, comme par exemple, les aveugles, en fauteuil roulant.

Outre toutes ces possibilités, il y aura également sur place des employés attentifs qui pourront aider, dans les escaliers mobiles, les handicapés qui décideront de les emprunter. Des arrangements spéciaux ont été pris avec les services de la douane et de la sécurité pour que l'acheminement des passagers se fasse sans heurts. Je dois ajouter, monsieur le président, que tant que nous ne disposerons pas de renseignements plus complets sur le nombre de passagers en fauteuil roulant, les possibilités mentionnées ne peuvent être considérées comme définitives. Encore une fois, je veux assurer le député que nous ferons tout pour bien accueillir les passagers et que nous ne prévoyons pas de difficultés à ce sujet.

● (2222)

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE—LA MUTATION ET LE RECYCLAGE DES TITULAIRES DE POSTES DÉCLARÉS SUPERFLUS

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor (M. Andras) a annoncé le 15 août dernier un programme d'austérité qui remettait en cause, estimait-il, quelque 5,000 postes de la Fonction publique du Canada qui pourraient être déclarés superflus. Il est parfaitement clair que tous ces postes ne sont pas occupés, mais leurs titulaires pourraient être rayés des effectifs.

La Commission de la Fonction publique a réagi à la situation le 22 septembre en instituant une procédure de répartition prioritaire. En bref, conformément aux dispositions de la délégation de pouvoir, la Commission a annoncé qu'elle ne recruterait pas de nouveaux employés à moins d'avoir donné aux titulaires des postes déclarés superflus l'occasion de présenter leur candidature aux postes disponibles. Les associations de fonctionnaires ont réclamé que l'on interdise totalement de faire appel à des personnes de l'extérieur de la fonction publique pour combler les postes vacants durant cette période. La Commission de la Fonction publique a refusé d'accéder à cette demande, tout comme le Conseil du Trésor, en soutenant qu'un blocage total ne s'imposait pas. N'oublions pas qu'il ne s'agit que d'environ 3,500 membres d'une Fonction publique qui en compte plus de 300,000. On aurait certes pu procéder sans heurt et trouver du travail à ces 3,500 fonctionnaires en comblant les postes devenus vacants en raison de départs.

La façon inadéquate dont on semble vouloir appliquer cette politique suscite de l'inquiétude. J'ai ici le numéro de novembre du bulletin de la Fonction publique intitulé *Argus Journal*. On y signale que le processus ne sera pas mis en branle avant le 15 novembre, alors qu'on voudrait qu'il le soit immédiatement. On voudrait que les employés qui sont censés être licenciés et qui se sont trouvés un emploi ailleurs que dans la Fonction publique reçoivent immédiatement leur avis de cessation d'emploi de façon à pouvoir toucher immédiatement leur